

NOVA SCOTIA
ELECTORAL BOUNDARIES
COMMISSION

SATURDAY, JANUARY 12, 2019

Le Club des Retraités
Chéticamp, Nova Scotia

PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

Dr. Colin Dodds, Chairman
Ms. Carlotta Weymouth
Mr. Michael Kelloway
Mr. Paul Gaudet
Mr. Michael Baker
Mr. Glenn Graham
Mr. Peter M. Butler
Mr. Leonard LeFort
Ms. Angela Simmonds

WITNESSES

M. Norbert LeBlanc
M^{me} Marie-Claude Rioux
M. Réjean Aucoin
M^{me} Carmel Lavigne
M^{me} Lisette Bourgeois
M^{me} Marcelle Mackenzie
M. Philippe Haché
M. Paul Gallant
Ms. Jillian Baker
M. Alfred Poirier

CHÉTICAMP, SATURDAY, JANUARY 12, 2018

ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION

6:00 P.M.

**CHAIRMAN
Dr. Colin Dodds**

MR. CHAIRMAN: Apologies for that slight delay, but good afternoon and thank you for coming. I think we met many of you last time when we were here. There're more people here this afternoon than there was last time, so there must be some of you who were not here when we were here in September.

My name is Colin Dodds, and I live in Halifax. I'm chair of the Nova Scotia Electoral Boundaries Commission and will chair this afternoon's public consultation. We do have simultaneous translation if you need it. First of all, let me acknowledge that we are on the unceded lands of the many First Nations of Nova Scotia.

Back in September, we did present a set of draft boundaries, as we were asked to do. Given that there are some new faces in the room, I'm going to ask each of the commission members to introduce themselves. We have a full commission here this afternoon. All nine of us are here.

[The commission members introduced themselves.]

MR. CHAIRMAN: We can commence. The last time we were here I did provide a fairly lengthy context as to why the commission had been formed after only six years instead of ten years and the controversy that was around the 2012 commission. I'm not going to go through that again, but if anybody wants clarification on that we can certainly do that.

Subsequent to our meeting here and the other public consultations that we held, we did table an interim report with the Attorney General on November 28th. That report is available on our commission's website. We did have a few copies and we did have copies of the main recommendations of that report, but I think we didn't quite anticipate as many people here this afternoon.

There are terms of reference. I think our terms of reference are fairly broad, but they do stress the right to effective representation but also elector parity. In fact, elector parity is seen as prime.

We were tasked, as I mentioned, to produce a further set of boundaries beyond the draft boundaries before, which we did for the interim report. We were asked to prepare a 51-seat House and at least one other. In the event, we proposed three further alternatives for public input.

In summary, what we'd like to know this afternoon in your input - and these are the same questions that we're asking all our public consultations - is the first option (and these are not in rank order) 51 electoral districts, which is the current size of the House but with adjustments. Second is 55 electoral districts, which is very similar to what we discussed when we were here in September, which would include the formerly protected electoral districts of Argyle, Clare, Richmond, and Preston. The third option for us to look at is 55 electoral districts but 56 seats in the House of Assembly. This would include a dual-member electoral district of Inverness. So, there would be one MLA to represent the geographic electoral district and one MLA to represent the Acadian constituency population. The fourth option, 56 electoral districts, which would include an exceptional electoral district for Chéticamp.

Additionally, you may wish to comment on the boundaries themselves with respect to what we have. We have a map for the whole of Nova Scotia. We have a map for Inverness, and then what the boundaries were to look like if we had 56 electoral districts, a separate district for Chéticamp.

In previous public consultations, including the one that we had here, we also asked for input on this concept of members at large and also non-contiguous boundaries to represent Acadians and African Nova Scotians, but we didn't receive much support for that.

Now I can turn the floor over to you. We have had a number of people who have indicated they would like to speak, so I'm going to take those in order and after that open up to the general audience here. We are very pleased that you could come out in such force on a snowy day like today, a lot different to what it was when we were here before.

The first group that has asked to speak - and they have been very generous with their time in previous public consultations - is FANE. Nice to see you again, nice to see you both.

We have been asked for people, when they speak, not only to give their name but also to spell their name, if you don't mind. Once these meetings are taped, they are then transcribed, and it's not always clear how to spell people's names. When it goes into the

public record, people are not happy that we've misspelled names. So, if you don't mind, if you could actually spell out your name; that's the reason. The floor is yours.

[2:15 p.m.]

M. NORBERT LEBLANC: Merci, M. Dodds. D'abord, je voudrais me présenter. Je m'appelle Norbert LeBlanc. Je suis le président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Je voudrais reconnaître avec moi cet après-midi M^{me} Marie-Claude Rioux, la directrice générale de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, ainsi que Giselle Thibault, notre agent de communications. Nous avons également le plaisir d'avoir avec nous, et je veux reconnaître, Rory Rafuse, notre chauffeur. Imaginez-vous que la FANE a un chauffeur - anglophone en plus.

Monsieur le Président de la Commission de révision des frontières électorales, les membres de la Commission, les membres de la communauté acadienne de Chéticamp, Mesdames et Messieurs, il me fait un grand plaisir de vous rejoindre cet après-midi dans ce beau village et ce beau coin de notre province. Comme président de la Fédération acadienne, cette rencontre marque notre cinquième présentation en avant de votre commission et notre deuxième présentation et participation ici à Chéticamp.

Chéticamp est un grand bout de chez moi. Moi, je viens de cinq minutes de Yarmouth, et je suis à Chéticamp il y a plusieurs heures sur la route.

Nous avons reçu votre rapport intérimaire pendant le mois de novembre, et nous croyons que vous nous avez compris. Nous sommes contents de voir dans votre deuxième, troisième et quatrième option que vous avez reconnu de remettre les circonscriptions protégées de Clare, Argyle, Richmond et j'ajoute Preston. Ici un mot en passant, nous sommes ravis, nous sommes très contents, pour les électeurs afro-néo-écossais que vous ne les avez pas oubliés car leur culture, comme la nôtre, est importante pour la communauté néo-écossais.

En ce qui concerne notre présence ici cet après-midi, nous voulons être très clairs qu'il ne faut pas oublier notre communauté acadienne de Chéticamp. Dans notre mémoire, la FANE vous présentera ces arguments pour justifier cette quatrième circonscription acadienne protégée.

Maintenant, je cède la parole à M^{me} Rioux, directrice générale de la FANE, qui va présenter la position officielle de la FANE. M^{me} Rioux.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Bonjour. Je suis Marie-Claude Rioux.

La Fédération acadienne estime que la présente Commission de délimitation des frontières électorales doit tenir compte de la vitalité la région de Chéticamp et de son caractère distinct et actif

MR. CHAIRMAN: We're not picking up the translation on channel 1. If you could just pause for a short time.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Ça va. Vous voulez que je continue?

MR. CHAIRMAN: Just put a pause. It's fine on the French, on channel 2, but not on channel 1.

[2:20 p.m.]

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: C'est bon?

Alors, comme je disais, la Fédération estime que cette commission doit tenir compte de la vitalité la région de Chéticamp et de son caractère distinct et actif dans le présent exercice de découpage de la carte électorale. La Fédération acadienne note qu'en termes d'identité collective distincte et active, et en dépit d'une marginalisation systémique exercée par les gouvernements successifs, les régions de Chéticamp, de Richmond, de Clare et d'Argyle sont toujours considérées par l'ensemble de la communauté acadienne comme étant les quatre régions traditionnelles acadiennes d'importance, nos quatre piliers. La Fédération acadienne estime que le dynamisme économique, culturel et linguistique de ces communautés sont essentiels à l'identité et l'épanouissement de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, et qu'il est primordial de reconnaître et d'appuyer cette région traditionnelle acadienne en leur permettant d'élire leur représentant à l'Assemblée législative.

Dans son rapport présenté le 11 janvier 2012, la Commission sur la représentation effective identifie des facteurs qui influencent la vitalité des communautés acadiennes, notamment la complétude institutionnelle, la proximité socialisante et la légitimité idéologique. Toujours selon ce rapport, la disparition des circonscriptions acadiennes a directement fragilisé deux des composantes, soit la complétude institutionnelle et la légitimité idéologique. La synergie de ces composantes permet d'anticiper un affaiblissement exponentiel et un effet à long terme sur l'identité collective des groupes et sur leur capacité d'autonomie culturelle.

Comme exemple concret de fragilisation et de complétude institutionnelle et de la légitimité idéologique, la Fédération acadienne alléguait, dans son mémoire présenté en septembre 2018 à la Commission, que la disparition des circonscriptions acadiennes forcée par l'intervention du ministre de la Justice et jugée inconstitutionnelle par la Cour d'appel avait considérablement miné la confiance de la communauté acadienne à l'endroit du gouvernement provincial, en particulier pour ce qui est du support institutionnel gouvernemental offert dans leur communauté. Elle soulignait le désintérêt marqué de la population acadienne pour l'exercice du droit de vote lors des deux dernières élections provinciales, alors que précédemment, la communauté acadienne se comportait à cet égard de façon modèle.

La Fédération acadienne partage entièrement cette analyse de la Commission sur la représentation effective et souligne que si la disparition des circonscriptions acadiennes a fragilisé deux des composantes de la vitalité des communautés de Clare, d'Argyle et de Richmond, la région de Chéticamp se trouve encore plus fragilisée puisqu'elle n'a jamais eu sa propre circonscription, et ce, en dépit des demandes répétées effectuées en ce sens par la Fédération acadienne lors des commissions de délimitation de 1992, 2002 et 2012. La Fédération acadienne estime, par exemple, que la présence d'un député représentant la région de Chéticamp à l'Assemblée législative aurait pu empêcher l'expropriation de la communauté acadienne de Cap-Rouge pour construire le parc des Hautes-Terres-du-Cap-Breton à partir de 1936. La Fédération acadienne note que la communauté limitrophe de Pleasant Bay, majoritairement anglophone et représentée par un député anglophone, n'a pas subi le même traitement. Elle a été protégée de l'expropriation, le parc des Hautes-Terres contournant cette région.

Par ailleurs, en raison de l'importante majorité d'anglophones dans le comté d'Inverness, les Acadiens de la région de Chéticamp n'ont réussi à faire élire que deux députés acadiens à l'Assemblée législative. Il s'agit très certainement d'une des raisons qui expliquent que la région de Chéticamp n'a pas été considérée comme région acadienne protégée en dépit des présentations de la Fédération acadienne en ce sens puisque aucun députés provinciaux n'était en mesure de défendre les intérêts des Acadiens de cette région. La Fédération acadienne constate que la population de Chéticamp a subi une importante baisse de population au cours des dernières années.

Toutefois, plusieurs facteurs apportent une lueur d'espoir et ouvrent des possibilités qui permettent de supposer que la population de cette région pourrait croître dans les prochaines années. L'intégration réussie d'une famille de réfugiés syriens a permis à la région de Chéticamp de signifier son intérêt à accueillir d'autres immigrants de ce pays, ce qui risque d'avoir un effet d'entraînement auprès d'autres familles immigrants francophones. D'ailleurs, la région se prépare à accueillir deux autres familles syriennes en 2019 pour un total de neuf nouvelles personnes dans la région. Elle a effectué une levée de fonds de 56 000 \$ pour les appuyer.

La génération Y, les millénaires, se distingue par son intérêt à revenir dans sa région natale par sa recherche d'un équilibre travail et famille, favorisant son établissement dans un milieu rural, et qui est davantage tourné vers l'entrepreneuriat. Cette génération pourrait créer une impulsion positive et attirer à son tour d'autres citoyens dans la région. À titre d'exemple, mentionnons le restaurant Happy Clam, racheté récemment par deux jeunes de la région, l'arrivée d'une nouvelle enseignante et celle prévue de deux nouveaux médecins, tous de la génération Y et originaires de la région de Chéticamp.

Un des plus importants mouvements coopératifs en Nouvelle-Écosse, créé à partir de 1915, comprend la Coopérative de Chéticamp, la Coopérative de Grand Étang, la Coopérative de Margaree Forks, la Coopérative Radio Chéticamp Limitée, la Caisse

populaire acadienne de Chéticamp, la Compagnie d'assurance Co-operators, la Coopérative le Manoir, et la Coopérative La Résidence acadienne. La municipalité d'Inverness vient d'embaucher un employé bilingue et donne des signes d'ouverture pour davantage de services en français, ce qui risque d'attirer davantage de francophones dans la région. Cette ouverture s'inscrit dans l'esprit des recommandations formulées par la Commission sur la représentation effective, en particulier celles qui s'adressaient aux municipalités. Enfin, la proximité géographique des régions acadiennes de l'est du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, et des Îles de la Madeleine offre un potentiel important de développement économique et culturel.

Bien qu'il soit difficile pour l'instant de mesurer l'impact positif d'une circonscription acadienne sur la vitalité de la région de Chéticamp, la Fédération acadienne affirme sans hésitation que le fait de ne pas avoir sa propre circonscription ne contribue certainement pas à améliorer sa vitalité et, à en juger par les résultats obtenus jusqu'à présent, peut menacer son existence même. A contrario, la Fédération acadienne estime qu'un député acadien pour la région de Chéticamp agirait comme levier pour optimiser les possibilités que j'ai mentionnées il y a quelque minutes.

Dans ce mémoire, la Fédération acadienne reprend un passage de la Commission sur la représentation effective qui présente divers facteurs pouvant influencer la vitalité des communautés acadiennes. En accordant à Chéticamp sa propre circonscription, la présente commission viendra à assurer la complétude institutionnelle en ajoutant un maillon manquant sur le plan gouvernemental et ainsi solidifier la légitimité idéologique de la région, et elle donnera une impulsion positive à l'identité collective et à la capacité d'autonomie culturelle des Acadiens et Acadiennes de cette région.

Dans son rapport intérimaire, la Commission présente l'option d'une circonscription électorale à deux membres pour la région de Chéticamp. La Fédération acadienne n'appuie pas cette option pour les raisons suivantes, qui sont essentiellement les mêmes que celles présentées par la Commission dans l'option intitulée « Circonscriptions administratives, représentation générale, sièges réservés ». C'est-à-dire « la création de plusieurs listes électorales supplémentaires, le caractère volontaire de l'inscription des électeurs et la nécessité d'éviter tout chevauchement entre ces listes entraîneraient des problèmes administratifs considérables. Deuxièmement, en raison de la possibilité pour les électeurs de rester inscrits sur » la liste générale de la circonscription d'Inverness, il est probable que le nombre d'électeurs inscrits sur la deuxième liste électorale « serait très restreint par rapport au nombre moyen d'électeurs des circonscriptions. »

Par ailleurs, les électeurs de la région de Chéticamp pourraient hésiter à s'inscrire sur une liste électorale réservée à la population acadienne par crainte d'être facilement identifié et d'être victime de représailles. La crise des écoles acadiennes vécue dans les années 1980 dans cette région est provoquée par un gouvernement inconscient des tensions linguistiques dans la région de Chéticamp et toujours très présent dans l'imaginaire collectif.

Les gens de la région utilisent le terme « guerre civile » pour décrire cette période extrêmement déchirante, et les séquelles se font sentir encore de nos jours. Avec la déportation des Cap-Rougiens, dans les années 1930, il s'agit de la deuxième crise d'importance provoquée par un gouvernement provincial au cours du siècle dernier.

[2:30 p.m.]

Encore une fois, la Fédération acadienne est convaincue qu'un député acadien aurait été davantage sensible à ces questions menaçant la paix sociale de la région et que le résultat aurait été différent le cas échéant. Pour ces raisons, et après consultation avec la Société Saint-Pierre de Chéticamp, la Fédération acadienne invite la Commission à considérer une circonscription électorale exceptionnelle pour la région de Chéticamp. Les limites de cette circonscription que nous suggérons se trouvent à la page 9 de notre mémoire et pourraient s'établir comme suit : la ligne rouge indiquant la limite sud de la circonscription.

La Fédération acadienne justifie cette prolongation de la circonscription jusqu'à la région de Margaree parce que cette région compte une forte population acadienne ou d'origine acadienne. Les cartes du 18^e siècle présentent la rivière Margaree sous le nom de rivière Ste-Marguerite et Margaree Harbour sous le nom de havre de Magre ou havre de Margaree. Par ailleurs, les habitants de la grande région de Chéticamp identifient la région qui débute à la fourche de Margaree pour s'étendre comme la région nord, comme le bord français. Par ailleurs, les gens de la région de Magré sont très conscients de leur héritage acadien comme en font foi divers sites Web de la région. On peut même trouver un communiqué de presse suivant publié en français et qui date de juillet 2015 sur le site web des Margaree Highland Games, et ça s'intitule un Partenariat entre la communauté acadienne de Magré et la ville française de Bressuire. Je vous fais grâce des détails du communiqué. Vous pourriez lire par la suite.

Donc, pour nos recommandations, dans le renvoi sur l'abolition des circonscriptions électorales protégées, la Cour d'appel rappelle qu'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales n'est pas qu'une simple agence de la Couronne. Selon la Cour d'appel, la Commission a un devoir constitutionnel d'assurer le respect du principe de la représentation effective, et je cite : "The Commission is not just a Crown agent following orders from its principal. It also entertains authority directly from s. 3 of the Charter to implement the constitutional principles of effective representation. Effective representation is not a favour of the Government's beneficence. Section 3 expresses the citizens' entrenched 'democratic right' that is untouchable even by a legislative override under s. 33."

Or, depuis l'abolition des circonscriptions électorales protégées en 2012, la communauté acadienne des régions Clare, d'Argyle et de Richmond a vu sa capacité d'élire un représentant de son choix considérablement réduite lors des deux élections

subséquentes. Depuis 2012 le nombre de députés acadiens est passé de trois à deux, ce qui représente une différence considérable pour une minorité. En effet, mis à part pour le gouvernement Dexter, le premier ministre n'a pas été en mesure de nommer au moins un Acadien au cabinet lors de la composition de son gouvernement en 2017, et c'était la première fois depuis des années, donc, des circonstances considérables.

La Fédération acadienne estime que le Commission a le pouvoir de redresser la situation en donnant le maximum de possibilités à la communauté acadienne, dans la limite du raisonnable, d'élire un député acadien et d'obtenir une représentation non seulement à l'Assemblée législative, mais également au sein du Cabinet. En rétablissant les circonscriptions électorales de Clare, d'Argyle et de Richmond et en créant une circonscription exceptionnelle pour la région de Chéticamp, la Commission permettra à ces régions acadiennes de disposer des moyens nécessaire pour assurer leur vitalité et leur survie.

Compte tenu que les Acadiens et les Acadiennes sont reconnus comme un des peuple fondateurs de notre pays; compte tenu que la communauté acadienne est une communauté de langue officielle dans le statut officiel protégé par la Charte canadienne des droits et libertés; compte tenu que la représentation de chaque communauté au niveau du gouvernement et leur support institutionnel sont deux exemples d'indice objectif qui influence la vitalité et la survie d'une communauté ethnolinguistique, en particulier la vitalité de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse; compte tenu des nombreuses décisions et des nombreuses actions qui ont entravé sciemment le développement de la communauté acadienne depuis plus de deux cent cinquante ans, comme mentionné dans le mémoire présenté en septembre 2018, la Fédération acadienne estime que plusieurs mécanismes de représentation effective doivent être envisagés comme mesure de redressement, notamment par la création de circonscriptions acadiennes exceptionnelles afin de redonner la place qui lui revient à la communauté acadienne en tant qu'un de deux peuples fondateurs de notre pays et lui permet de s'épanouir et de contribuer pleinement au développement de la province et du pays.

La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse estime que la présente commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés aux peuples acadiens en faisant siennes les recommandations suivantes : que les circonscriptions de Clare, d'Argyle et de Richmond soit rétablies en respectant les frontières établies en 2002 ou en modifiant légèrement les limites de ces circonscriptions en fonction des avis du public et des changements démographiques; que la Commission reconnaisse que l'absence de représentation effective pour les Acadiens de la région de Chéticamp a occasionné des torts encore plus importants pour cette région et que, par conséquent, une circonscription électorale exceptionnelle soit créée pour la région de Chéticamp afin de prendre en compte la population acadienne de Chéticamp et des environs dans le nord du comté d'Inverness; qu'en raison du préjudice causé à la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse depuis 1755 et qu'en reconnaissance du fait que le peuple acadien constitue une communauté d'intérêt en raison de son contexte historique et social et de son statut de peuple fondateur

de notre pays, et pour éviter que la communauté acadienne ait à se plier à tous les dix ans à cet exercice humiliant visant à justifier une représentation effective ou à revivre les démarches juridiques et communautaires extrêmement taxantes des huit dernières années, dans le but de récupérer les circonscriptions électorales acadiennes protégées et surtout parce que la représentation effective des Acadiens est d'abord une question de justice sociale plutôt qu'un simple calcul mathématique; que la Commission recommande au gouvernement que les circonscriptions acadiennes de Clare, d'Argyle, de Richmond et de Chéticamp soient dorénavant protégées et qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour en assurer la pérennité. Nous vous remercions de votre attention.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. As always, that was very thorough and well argued. Thank you for that. Are there any questions from the commission members?

In essence, what you're saying is Option No. 4, not Option No. 3.

M^{ME} MARIE-CLAUDE RIOUX: Exactly.

MR. CHAIRMAN: Okay, thank you.

The second speaker who has indicated to us that they wish to speak is Réjean Aucoin.

M. RÉJEAN AUCOIN: Monsieur le Président, merci. Je suis Réjean Aucoin. Je suis avocat à Chéticamp depuis 25 ans. Je suis né ici, et je pratique le droit ici. Je remercie la commission d'être revenue à Chéticamp une deuxième fois. Je remercie tous les gens dans la salle de s'être présentés aujourd'hui pour faire valoir leur point de vue ou appuyer nos démarches.

Chers membres de la Commission, la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse dans l'affaire Reference re the Final Report of the Electoral Boundaries Commission 2012 n'a pas ordonné à la Province de restaurer les circonscriptions exceptionnelles acadiennes de Clare, d'Argyle et de Richmond, et encore moins d'en créer une pour Chéticamp. Pour Clare, Argyle et Richmond, elle a déclaré que la Commission n'avait pas effectué son travail dû à l'intervention du procureur général de la Nouvelle-Écosse dans les travaux de la commission en 2011. Pour Chéticamp, qui n'avait pas été désignée en 1992, la Cour n'a pas été capable d'en traiter. Comment pouvait-elle le faire? La question de Chéticamp n'était même pas devant la Cour car la Province n'avait pas cru bon de créer une circonscription en 1992. Voici ce que la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a dit de la représentation effective, et je cite : "The Attorney General's intervention prevented the Commission from performing the balancing exercise required by s. 3 of the Charter to assess effective representation for the electors in Clare, Argyle and Richmond. The Attorney General's intervention led to a Final Report by the Commission that did not represent the authentic view of the Commission on the effective representation of those

electors, and to the enactment of those recommendations from that Final Report. Consequently, the enactment of those boundaries violated s. 3 of the Charter.”

Ce que je retiens de la décision de la Cour d’appel est que vous devez, comme commission indépendante, tenir compte dans vos travaux de la Charte mais aussi du principe de l’arrêt sur les circonscriptions électorales de la Saskatchewan de 1991 dite l’arrêt Carter, comme vous savez. Je cite ce que l’arrêt Carter a dit, entre autre, « Le système qui dilue indûment le vote d’un citoyen comparativement à celui d’un autre, court le risque d’offrir une représentation inadéquate au citoyen dont le vote a été affaibli. La conséquence sera une représentation inégale et ... non équitable. Des facteurs tels les caractéristiques géographiques, l’histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires peuvent devoir être pris en considération si l’on veut que nos assemblées législatives représentent effectivement la diversité de notre mosaïque sociale. Ce ne sont là que des exemples de considérations qui peuvent justifier une dérogation à l’égalité absolue des votes dans la poursuite d’une représentation plus effective; la liste n’est pas exhaustive. »

Vous avez ainsi l’obligation de tenir compte entre autres des facteurs tels que le contexte historique, social et culturel pour traiter la représentation effective de la minorité noire, mi'kmaw et acadienne dans le découpage des frontières électorales. Pour la minorité acadienne du Chéticamp, vous devez tenir compte de tous ces facteurs mais aussi de notre autre contexte particulier. Par contexte particulier, je veux également dire notre situation géographique ainsi que les autres facteurs qui nous distinguent des autres régions acadiennes et le fait que nous sommes loin de ces autre régions acadiennes, avec peu de contact. Une circonscription exceptionnelle de Clare, d’Argyle et de Richmond est loin de donner à nous, les Acadiens de Chéticamp, une représentation effective à l’Assemblée législative. N’avons-nous pas, nous aussi, le droit en tant que peuple, en tant que minorité, à notre représentant à l’Assemblée, comme les autres régions acadiennes?

La Cour d’appel n’a pas donné de directives sur le nombre de circonscriptions ou une limite d’électeurs par circonscription. C’est à vous, comme commission, qu’il incombe de prendre en compte notre situation particulière et de décider par quel moyen vous pouvez nous assurer une représentation effective ou du moins faire les recommandations à la Province qui vont ultimement nous donner une chance d’élire l’un des nôtres. Malgré que nous sommes des Acadiens et des Acadiennes habitant à la Nouvelle-Écosse, les anciennes terres qui furent autrefois l’Acadie, et fiers de l’être, nous avons peu de contact avec les Acadiens des autres régions.

Je prends un moment ici pour vous féliciter de proposer les scénarios 3 et 5 dans votre rapport préliminaire. Vous avez justement fait ce travail de supposer les directives et consignes de la Province vis-à-vis le besoin de notre communauté d’avoir enfin un représentant de notre région de Chéticamp siégeant à l’Assemblée législative. Votre travail n’est toutefois terminé. Vous avez la chance de redresser le tir et de nous donner la chance de prendre notre place auprès de la société néo-écossaise. Un représentant acadien de notre

région, parlant notre langue, pourrait nous permettre de regagner ce que nous avons perdu et de défendre nos intérêts auprès de la Province.

Je ne veux pas minimiser le travail de nos représentants écossais ou anglais aux cours des décennies, mais un représentant de l'Assemblée législative provenant de Chéticamp et parlant notre langue serait indéniablement un atout pour notre avenir.

[2:45 p.m.]

Ce n'est pas par hasard qu'aujourd'hui la population acadienne de la région de Chéticamp est en décroissance. Nos ancêtres furent déportés de Grand-Pré pour venir s'établir ici. Ils durent accepter de s'établir en petit nombre. Ensuite, on a exproprié un groupe de gens, les Cap-Rougiens, pour créer le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, malgré qu'on a contourné les villages anglais de Pleasant Bay, d'Ingonish et des autres.

Le bureau régional de Pêches et Océans a été ouvert dans les années 1980 à Antigonish. Je cherche encore le quai pour accoster un bateau, malgré que Chéticamp est le seul port de classe A dans tout le sud du golfe du Saint-Laurent. Pourquoi ne pas avoir ouvert un bureau à Chéticamp? Peut-être qu'on n'avait pas de député de l'Assemblée législative qui aurait pu défendre nos droits. Immigration Canada a ouvert un bureau à Sydney, et nos Acadiens doivent s'expatrier pour y travailler car nous sommes bilingues. La centralisation du bureau d'Emploi et Immigration Canada à Inverness s'est faite au détriment de la région de Chéticamp, et c'est avec peine et misère qu'on a pu y conserver un emploi.

Du côté de la Province il y a eu la fermeture du bureau d'enregistrement des véhicules à moteurs à Chéticamp pour se centraliser à Baddeck. La centralisation de nos services de santé y compris le bloc opératoire à Inverness.

Du côté juridique, que je connais bien, les gens Chéticamp, Pleasant Bay et Meat Cove doivent se rendre à Port Hawkesbury pour toutes les affaires civiles. On a fermé la Cour provinciale à Chéticamp dans les années 1990. Une demande de créer une cour par vidéo-satellite fut refusée d'une quinzaine d'années. Pourtant, il y en a une à Ingonish. Ainsi, les gens doivent voyager deux, trois ou quatre heures pour se rendre en cour par beau temps ou mauvais temps. Pourtant, Ingonish a sa cour satellite depuis une bonne dizaine ou une quinzaine d'années et on vient d'ouvrir pour les Mi'kmaq une cour à Wagmatcook, qui est très bien.

Et que dire du Foyer Père Fiset qui fut agrandi de quelque lits alors qu'on a construit un tout neuf à Inverness et à Baddeck. Celui de Chéticamp fut construit la même

date que celui d'Inverness. Le résultat : deux à quatre résidents par chambre, partageant une toilette.

Pire encore, nos Acadiens et Acadiennes doivent, dans les dernières années de leur vie, où leur famille proche est extrêmement importante et un support incontournable, s'expatrier dans les foyers hors de la communauté où à peu près personnes ne parle le français.

Nos noms de lieux, qui furent anglicisés par le passé, mais récemment par l'instauration du système ou du programme 911, on retrouve maintenant Chéticamp Back Road, qui n'existe pas, au lieu de Belle-Marche, qui est tellement un beau nom, Baron Road, Prairie Road, Mountain Road, pour n'en nommer que quelques-uns. Un représentant à l'Assemblée législative provenant de Chéticamp n'aurait peut-être pas fait de différence à ces dossiers et bien d'autres, mais au moins, nous aurions eu le sentiment et la conviction que nous avons été entendus et que nous avons pu faire part dans notre langue.

Je félicite la Commission d'avoir eu la sagesse de nous avoir écoutés lors de la première tournée et de proposer l'option 4, qui selon nous, est la seule fiable et valable. Une circonscription double pose toutes sortes de problèmes administratifs et des complications en plus de créer un mécanisme qui ne répondrait peut-être pas à nos aspirations d'avoir un Acadien de notre région à l'Assemblée législative, et le coût serait à peu près le même que d'avoir un siège pour la région de Chéticamp. Avoir un siège de plus au moins à l'Assemblée législative et des coûts supplémentaires que cela entraîne sont des facteurs importants, mais pas nécessairement un des facteurs déterminants lorsqu'il est mis en balance avec les droits de la minorité acadienne de Chéticamp d'enfin avoir un représentant à l'Assemblée législative de notre province.

L'option 4, avec ses 2 585 électeurs proposés, est la seule qui va réellement nous donner une représentativité à part entière. Je demande à la Commission d'étendre cette frontière jusqu'à Doyles Bridge puisqu'un grand nombre d'électeurs de la région de East Margaree sont d'origine acadienne. Ça voudrait peut-être dire à peu près 67 électeurs de plus. En autre mots, ça serait à partir de l'église de East Margaree en allant sur le côté des français jusqu'au pont Doyles Bridge.

Je suis de l'opinion qu'en tant de commission indépendante et en vous basant sur le principe de l'arrêt Carter, vous devez en premier tenir compte des facteurs autre que la parité des voix quand il s'agit de la représentation effective des minorités. Même s'il y a seulement 2 585 électeurs dans l'option 4, si vous la recommandez, c'est celle-là qui va enfin nous donner l'opportunité, de notre vivant, de tenter de faire élire un représentant acadien à l'Assemblée législative qui parle notre langue. Personne vivant aujourd'hui, en âge de voter lorsque le dernier représentant acadien, Hubert Aucoin, y fut élu en 1925 à 1927 - en autre mots, il n'y a personne vivant aujourd'hui qui a voté pour Hubert Aucoin, mais il y a quelques personnes qui vivent encore qui étaient vivantes à ce moment-là.

Aujourd'hui, les Acadiens de la région de Chéticamp savent bien qu'il serait quasi-impossible, même illusoire, d'élire l'un des leurs dans les limites actuelles de la circonscription d'Inverness. Les gens sont très peu politisés, sauf qu'aujourd'hui il y a un signe d'intérêt. Les gens sont très peu politisés, entre autres, pour cette raison car même s'ils votaient tous pour la même personne lors d'une élection, le résultat demeurerait comme il a toujours été dans les mains de la majorité anglophone, et que ça, c'est le reste de la circonscription.

N'oublions pas, en terminant, la loi concernant la prestation par la fonction publique de services en français, ou la *Loi sur les services en français*. Dans son préambule, la loi dit : « que la collectivité acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse a beaucoup fait pour la Nouvelle-Écosse et joue un rôle important dans la province; que la Nouvelle-Écosse entend bien promouvoir le développement de sa collectivité acadienne et francophone et tient à la sauvegarde pour les générations à venir de la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse. »

De plus, l'objet de la loi, défini à l'article 2, est :

« a) de favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;

b) de pourvoir à la prestation, par les ministères, offices, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et institutions publiques désignés, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone. »

Enfin, l'article 11 prévoit également : « Il est entendu que la présente loi ne saurait porter atteinte aux droits linguistiques existants des membres de la collectivité acadienne et francophone. »

Alors, toute décision qui priverait la communauté acadienne des francophones de Chéticamp d'une représentation effective ne serait-elle pas contraire aux buts et objectifs de la *Loi sur les services en français*? Cette loi n'a-t-elle pas fait en sorte que la Province ait une obligation fiduciaire ou une obligation de fiducie envers la collectivité acadienne et francophone de la province, un groupe défini vulnérable par rapport au gouvernement? En autre mots, la Province a des obligations face à la communauté acadienne et vous aussi. Ainsi, votre rôle en tant que Commission, n'est-il pas de guider la Province dans cette décision vis-à-vis la minorité, y compris la minorité acadienne de Chéticamp?

La Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse dit au paragraphe 135 de sa décision : “We do not state that s. 3 of the Charter requires that there be protected ridings in Clare, Argyle and Richmond. Rather, under s. 3, the body that is authorized by law to craft the electoral boundaries must be allowed to balance the constitutional criteria as set out by the majority's reasons in Carter, and to express its view on the matter.”

Il est évident que vous avez compris le message de l'arrêt Carter. Il est aussi évident que moi et la communauté de Chéticamp sont en accord avec votre recommandation de réinstaurer les circonscriptions exceptionnelles de Clare, Argyle, Richmond et Preston.

En conclusion, je vous demande donc de continuer l'exténuant travail que vous avez entamé et de recommander à la Province l'option 4, agrandi jusqu'à DoYLES Bridge, comme la seule viable et acceptable pour nous. Ceci va enfin nous permettre que Chéticamp puisse prendre sa place comme communauté acadienne prospère pour aujourd'hui mais aussi pour les générations à venir.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Just a point of information with respect to that more southern boundary, that's the same as the boundary that we had from FANE, the red line?

M. RÉJEAN AUCOIN: I don't think so. I think the boundary that I'm suggesting is a bit further than the one you have now, if that's what you are asking.

MR. CHAIRMAN: I'm just wondering about the one that Marie Claude talked about.

M. RÉJEAN AUCOIN: Partly, I believe, yes, it is.

MR. CHAIRMAN: Okay, just for clarification. Thank you very much indeed.

We have gone back to a lot of interference.

The next speaker would be la Société Saint-Pierre. I think they're making a presentation. Thank you.

We still have some technical problems. We just have a lot of interference. If you don't mind, you can just wait.

I think we're okay now. Sorry to keep you waiting, Madam.

M^{ME} CARMEL LAVIGNE: Monsieur le Président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, Mesdames et Messieurs de la Commission, bonjour. Je suis Carmel Lavigne. Je suis vice-présidente du conseil d'administration de la Société Saint-Pierre. Je désire, au nom de la Société, remercier la communauté d'avoir voulu revenir à notre région afin de nous laisser partager nos commentaires et discuter du rapport de novembre 2018, *Trouver un équilibre entre représentation effective et parité électorale*.

La Société Saint-Pierre, fondée en 1947, est pour les Acadiens de la grande région de Chéticamp, l'organisme qui veille à préserver et à promouvoir la langue et la culture acadiennes. La Société travaille incessamment au développement communautaire,

touristique et économique des Acadiens de la région. Fière propriétaire des Trois Pignons, la Société Saint-Pierre, par le biais de son musée, de sa galerie de tapis « hookés » et davantage par son centre de généalogie, se veut la protectrice de notre histoire et de nos ancêtres. Porte-parole par excellence de tous les Acadiens de la région de Chéticamp, Saint-Joseph-du-Moine et Magre, la Société Saint-Pierre n'a jamais manqué d'assumer sa responsabilité dans la revendication de nos droits en tant que minorité linguistique et culturelle.

La Société Saint-Pierre désire aussi remercier sincèrement les membres de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, la Commission, pour leur écoute attentive lors de la première ronde d'alliance, et pour leur grande compréhension des enjeux relatifs à une représentation effective pour les Acadiens et les Acadiennes de la région de Chéticamp. Nous avons fait connaissance du rapport préliminaire, et nous jugeons de façon très positive les recommandations suggérées à notre égard.

[3:00 p.m.]

Au mois de septembre 2018, la Société Saint-Pierre exprimait son désir de voir, en tout premier, la communauté acadienne s'épanouir pleinement et de contribuer au développement de la province. La Société demandait clairement une discussion qui, cette fois-ci, allait inclure la région acadienne de Chéticamp. Nous nous réjouissons des efforts de tous d'avoir si bien répondu à notre demande. Nous avons aussi eu l'opportunité de faire la lecture de quelques-uns des mémoires qui vous ont été présentés et qui vous seront présentés cet après-midi. Afin de ne pas nous répéter et pour question de temps - nous pensions que nous serions les derniers à présenter - nous voulons quand même vous confirmer notre appui aux présentations de Réjean Aucoin et de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.

La Société Saint-Pierre maintient essentiellement sa position présentée dans son mémoire du 15 septembre 2018. Nous demandons une circonscription électorale distincte pour Chéticamp et les environs. Comme le dit bien le mémoire de la Fédération acadienne, le dynamisme économique, culturel et linguistique de nos communautés sont essentiels à l'identité et à l'épanouissement de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, et il est primordial de reconnaître et d'appuyer ces régions traditionnelles acadiennes en leur permettant d'élire leur représentant à l'Assemblée législative.

Pour cette raison, nous sommes pleinement en accord avec la quatrième option de votre rapport préliminaire. L'option 4, proposant de l'ajout de la circonscription électorale exceptionnelle, est la seule qui est acceptable selon nous. C'est la seule option qui va réellement nous donner la possibilité de faire élire un Acadien ou une Acadienne parlant le français à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. Notons aussi que nous sommes solidaires avec les Acadiens des autres régions en demandant que les circonscriptions électorales de Clare, d'Argyle et de Richmond soient également réinstaurées.

En conclusion, nous vous remercions donc comme commission indépendante pour l'excellent travail que vous avez entamé pendant la dernière année. Nous nous sommes sentis bien écoutés par chacun de vous. Nous sommes confiants que cet exercice nous aidera dans notre but ultime de nous trouver avec une communauté qui se dote enfin de tous les outils nécessaires pour lui redonner confiance, un sentiment d'appartenance, de respect et une dignité qui lui permettront de contribuer d'une façon dynamique, collaborative et inclusive au développement de la Nouvelle-Écosse; une communauté qui aura les outils lui permettant de s'épanouir et de se sentir partie intégrante de la société à laquelle elle appartient, afin d'assurer la sauvegarde de la langue française pour les générations à venir. Merci pour votre attention.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. We still have a lot of static, so we're just going to take a short break until we fix this if you don't mind.

[3:04 p.m. The committee recessed.]

[3:07 p.m. The committee reconvened.]

MR. CHAIRMAN: I think we're okay again. Sorry. I think they have switched the translation and English into channel 2, so we are ready to go back.

The next speaker is Ernest Boudreau (Interruption) That's right. You're replacing him. We talked about that before. The microphone is yours and, if you don't mind, you can give your name and spell it.

M^{ME} LISETTE BOURGEOIS: I am Lisette Bourgeois, executive director with la Société Saint-Pierre. I am presenting for Ernest Boudreau (cousin to my mother), who unfortunately has the flu. Before I start, I just want to mention that Ernest lived in Québec for 40 years, and he returned to Chéticamp to retire and do lots of other projects back in 1987. He wanted his mémoire to be read here today.

Monsieur le Président de la Commission de délimitation, Mesdames et Messieurs de la Commission, bonjour.

Avant de rédiger ce mémoire, j'ai lu de la première à la dernière page votre rapport préliminaire de novembre 2018. Et je me disais en vous lisant que la minorité acadienne de Chéticamp et de la Nouvelle-Écosse vous cause bien des problèmes et des casse-têtes. C'est que, voyez-vous, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse ne constituent vraiment pas une minorité comme les autres.

Les Acadiens furent, comme vous le savez tous, avec les Autochtones, les premiers habitants de l'Acadie, dénommée plus tard Nouvelle-Écosse. Arrivés en 1604, nous sommes donc ici depuis plus de quatre cents ans, ce qui fait de nous aujourd'hui une minorité tout à fait différente des autres, ni meilleure, ni pire, tout simplement différente.

Nous avons acquis, pour ainsi dire, un droit d'aînesse. Partant de cette réalité de premiers habitants, en d'autres mots, de peuple fondateur du Canada, notre langue fut reconnue en 1969 comme l'une des deux langues officielles du Canada, dont le statut est protégé par la Charte canadienne des droits et libertés. Cela aussi fait de nous une minorité tout à fait unique et distincte.

La reconnaissance de ce statut nous impose donc à nous, peuple acadien, mais aussi au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de prendre toutes les mesures adéquates afin d'assurer l'épanouissement et la progression de la minorité acadienne et de sa langue, spécifiquement en maintenant des liens très étroits, réels et effectifs entre nous et les représentants de l'autorité provinciale. C'est en somme ce qu'a reconnu le gouvernement de la Nouvelle-Écosse lui-même en adoptant en 2004 sa *Loi sur les services en français*, dans laquelle il a affirmé dans son préambule « que la Nouvelle-Écosse entend bien promouvoir le développement de sa collectivité acadienne et francophone et tient à la sauvegarde pour les générations à venir de la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse. »

La création du Conseil scolaire acadien provincial, après de longues luttes acharnées, est aujourd'hui le parfait exemple de notre résilience et de notre détermination. Son réseau d'écoles, mais aussi les résultats scolaires de ses élèves, sont la preuve de ce que nous pouvons accomplir si le gouvernement nous en donne l'opportunité.

Malgré ces belles paroles et ces nobles intentions, comme le dit la sagesse populaire, on n'est jamais si bien servi que par soi-même. À tort ou à raison donc, les Acadiens de la région de Chéticamp ne se sentent pas représentés de façon adéquate, réelle et effective dans le système électoral qui est en vigueur. Leurs représentants, d'une session à l'autre, font bien tout leur possible, et loin de moi l'idée de vouloir dénigrer leur travail. Il faut d'ailleurs reconnaître que la circonscription actuelle est très vaste, s'étendant de Port Hawkesbury à Meat Cove, sur une distance de près de trois ou quatre heures de route. De plus, ils ne parlent pas le français et ne sont pas issus de la communauté acadienne, ce qui explique que la très grande majorité des Acadiens ne les connaissent presque pas.

On a souvent l'impression d'être considérés comme des citoyens de deuxième classe, ne comptant à peine un quart de la population du comté. À nos yeux, les anglophones du comté, qui en forment la très grande majorité, sont choyés par leur gouvernement, tandis que nous, la minorité acadienne, on passe en dernier. Ainsi en est-il pour les hôpitaux, pour les foyers pour personnes âgées, pour les centres sportifs, pour les écoles, pour les maisons d'hébergement à prix modique, et cetera. Or les Acadiens, c'est bien connu, nous sommes des gens qui pratiquent l'épargne, le bon soin et l'entretien de nos propriétés personnelles et communautaires. Nos édifices publics durent longtemps, mais ils vieillissent et dépérissent quand même. "The wheel that squeaks the most gets the grease," selon le dicton. Les Acadiens de Chéticamp devraient peut-être se mettre à crier plus fort, mais au fond, ils savent bien que rien n'y fera aussi longtemps qu'ils ne seront dans leur circonscription qu'une infime minorité. Ils doivent ainsi se résigner à attendre

très longtemps les réparations et les rénovations, et se contenter de rafistoler de vieux édifices qui croulent sous le poids du temps.

Nous sommes donc fermement convaincus qu'en créant une circonscription spéciale plus petite et plus homogène, telle que décrite dans votre rapport intérimaire aux pages 21 et 22, 26 à 28, et 44, cela donnerait enfin à la minorité acadienne une très grande possibilité d'élire leur propre représentant, de prendre leurs propres responsabilités, de mener leur propre barque, et de s'assurer qu'elle accoste au bon port de l'Assemblée législative de leur province. Savoir que notre vote a une portée réelle, qu'il est reconnu et qu'on en voit les effets concrets, qu'il nous assure une représentativité effective, rien de plus efficace pour nous redonner confiance dans le système électoral et dans le gouvernement.

[3:15 p.m.]

Ce qui nous plaît dans votre proposition, c'est que les électeurs non francophones de cette nouvelle circonscription jouiraient, eux aussi, de la présence plus attentive de leur député et même de la possibilité de présenter leur propre candidat aux élections. De plus, le député élu devrait être plus présent car la nouvelle circonscription proposée est bien plus petite géographiquement et aussi par sa population. Si un Acadien était élu, ce que nous souhaitons ardemment, les citoyens et citoyennes de la circonscription, anglophones et francophones, seraient bien servis car nos Acadiens sont tous bilingues. Les relations entre citoyens et citoyennes de cette nouvelle circonscription sont très affables. Les gens se connaissent bien et s'entendent bien.

Quant aux électeurs de la circonscription d'Inverness, nous sommes d'avis qu'ils y gagneraient, eux aussi, à l'échange. Passer de 13 000 électeurs à quelques 11 000 électeurs plus homogènes, devrait normalement donner plus de validité à leur propre vote et à leur représentation effective.

En conclusion, nous aurions beaucoup d'autres choses à dire quant aux effets désastreux de la déportation sur la survie de la minorité acadienne, et sur leur dispersion aux quatre coins de la Nouvelle-Écosse lors du retour en Acadie de quelques milliers d'entre eux; de même que sur la Education Act de 1864, dite loi Tupper, qui faisait de l'anglais la seule langue d'enseignement, et des effets néfastes pour les francophones, ce qui fut dénoncé par le commissaire Graham dans son rapport à la commission royale sur l'éducation en 1971.

Nous préférons donc renvoyer votre Commission au mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse qui vous fut présenté le 18 septembre 2018. Nous endossons ce rapport de tout cœur. C'est un texte magistral qui traite de tous ces sujets en détail, et qui mériterait d'être écrit en lettres d'or de la première à la dernière phrase.

Pour conclure, je supplie donc la Commission de recommander à la Province l'option 4, agrandie jusqu'à Doyle's Bridge, comme la seule possible pour redonner enfin à Chéticamp et la région sa juste place à l'Assemblée législative de notre province. Sur ce, Mesdames et Messieurs de la Commission et vous tous ici présents, je vous remercie de votre écoute attentive. Ernest Boudreau.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, and please pass our regards to Mr. Boudreau and thank him for drafting that. We hope he's going to recover quite soon.

I have two more speakers who have indicated that they wish to speak. The next one is Marcelle. Please come forward.

M^{ME} MARCELLE MACKENZIE: Je m'appelle Marcelle Mackenzie. Je suis ici en tant que présidente du Conseil jeunesse provincial. Le CJP a pour mandat de représenter et de défendre les intérêts de la jeunesse acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

J'ai apporté mon téléphone. Je sais ce n'est vraiment pas comme professionnel. Je vais garder ceci « short and sweet » à cause... anyway. (Laughter)

MR. CHAIRMAN: Just take your time. Okay.

M^{ME} MARCELLE MACKENZIE: Les jeunes acadiens et francophones sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Cela veut dire que ça leur permet de sécuriser leur identité culturelle et leur survie linguistique.

Encore « short and sweet » - Option 4 - on veut que Chéticamp ait sa propre circonscription électorale. Pour moi, vraiment ici à Chéticamp, la culture acadienne est très vivante et très vibrante. C'est ce dont on a besoin, leur propre circonscription. On est vraiment en appui en vue que leurs idées soient exprimées et les valeurs culturelles soient exprimées dans la communauté. Oui, option 4. Merci.

MR. CHAIRMAN: Any questions from the commission? Okay, thank you, Marcelle.

The last speaker on my list is Philippe Haché. Philippe, please.

M. PHILIPPE HACHÉ: Merci. Je m'appelle Philippe Haché. Je suis part d'une famille acadienne, résident de Chéticamp. Merci à la Commission d'avoir pris le temps de s'arrêter dans la région pour cette importante consultation et d'avoir fait un si bon travail avec ses dernières recommandations.

Je suis originaire du Nouveau-Brunswick, et l'une des raisons principales de mon déménagement dans la région est directement liée au patrimoine culturel qu'on y retrouve. Je remarque toutefois que, comparativement au Nouveau-Brunswick, qu'il est plus difficile pour les Acadiens de la Nouvelle-Écosse de préserver leur culture. Si je suis ici

aujourd'hui, c'est parce que je crois dans le travail de la Commission. Il est très facile de constater que les Acadiens sont en minorité dans notre province et notre circonscription électorale.

Je suis donc d'avis que vous êtes en mesure d'aider à valoriser et préserver le patrimoine culturel et distinct de notre région pour mes enfants et les futures générations d'Acadiens. Dans l'absence d'une représentation effective pour les Acadiens de la région de Chéticamp, notre population a connu une importante vague d'assimilation au cours des dernières années.

Ayant lu le rapport préliminaire, je suis d'avis que la Commission devrait recommander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le bien-être de la communauté acadienne en instaurant les circonscription protégées dans les régions d'Argyle, de Clare, de Richmond et de Chéticamp. Dans mon cas personnel, je n'ai jamais été en mesure de converser avec mon élu provincial dans ma langue maternelle. Je ne mets pas en doute le niveau de compétence de notre représentant. Ceci dit que notre communauté a des besoins distincts qui méritent la certitude d'être représenté à l'Assemblée législative.

L'adoption de l'option 4, soit l'ajout d'une circonscription protégée pour la région de Chéticamp, est selon moi la seule option permettant la représentation effective de la communauté acadienne de notre région. Il ne s'agit pas nécessairement d'une opportunité en or pour la région mais bien de faire respecter un droit fondamental acquis et ce, au même niveau que ceux des autres régions acadiennes de la province. L'adoption d'une circonscription protégée pour la région permettrait une représentation effective de la population acadienne tout en permettant de valoriser notre langue. De plus, une nouvelle circonscription permettrait une représentation politique de proximité pour tous les électeurs. Ceci aurait comme effet de créer des nouvelles synergies entre les communautés de Meat Cove jusqu'à Magre et d'encourager de travailler à l'unisson de notre population. Je suis donc présent aujourd'hui afin de vous demander d'oser agir en leader et de proposer la création d'une circonscription électorale distincte pour notre région.

Voici que le moment est important pour montrer à notre communauté que nos différences sont valorisées et que nous sommes prêts à mettre les mécanismes en place pour protéger ce qui nous distingue. L'avenir de toutes les communautés acadiennes en dépend, et les Acadiens en notre communauté ont droit à une représentation effective.

Merci à tous les membres de la Commission de se déplacer aujourd'hui. J'attendrai avec plaisir vos recommandations finales.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. Could I just gauge from the audience who else would indicate that they wish to speak? Okay. This next speaker I have just been given is Paul Gallant. Please. That's going to be followed by Alfred Poirier.

M. PAUL GALLANT: I thought I had registered.

MR. CHAIRMAN: Well, you may have, but we have been on the road.

M. PAUL GALLANT: Pas de problème.

MR. CHAIRMAN: We have to be conscious of time. We have a time constraint.

M. PAUL GALLANT: I'll be extremely brief.

Bonjour. Mon nom est Paul Gallant. This is Jillian.

MS. JILLIAN BAKER: Jillian Baker.

M. PAUL GALLANT: On représente le comité communautaire de Chéticamp-Le Moine. Vous avez - la première page est simplement un historique du comité. Il suffit de dire que nous sommes un comité qui avise la municipalité, qui travaille en collaboration avec la municipalité. Puis vous voyez les nombres et les dossiers pour travail le dessous.

Sur la question de la délimitation des frontières électorales, premièrement, le CCCL tient à remercier la Commission pour son travail et surtout pour la tenue de non pas une mais deux rencontres publiques ici-même à Chéticamp. Si ça ne va pas en notre faveur, ce n'est pas parce que vous n'avez pas vu et qu'on n'a pas dialogué ensemble.

Ce qui est clair par votre premier rapport est que vous avez fait un travail vigoureux et que comme Commission, vous avez pris votre responsabilité au sérieux, même si certaines propositions, telles que des circonscriptions « at large », dont on avait parlé la dernière fois que vous étiez à Chéticamp, et une position électorale entre Chéticamp et Richmond - ce sont des options qui n'ont pas été retenues comme options. Nous vous remercions quand même d'avoir pris en considération absolument toutes les options possibles afin qu'il n'y ait pas de raison de revenir en arrière et dire « on aurait dû parler de ça ». Ça a été discuté.

Cela étant dit, selon les quatre options proposées de votre rapport, le CCCL s'entend pour dire que les options 1 et 2 ne sont pas acceptables pour Chéticamp. L'option 3, qui serait quand même mieux que rien pour Chéticamp, ne serait guère l'option la plus facile à implémenter étant donné qu'elle serait la seule circonscription construite ainsi dans la province. Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, et je suis parfaitement accoutumé à un système double, mais il faut prendre en compte que dans ce temps-là, toute la province était construite de même. Comment est-ce que c'est qu'on ferait ça pour une circonscription? Il serait plus difficile.

Donc, notre seule vraie option en tant que communauté est l'option 4. Voilà pourquoi le CCCL est fier d'être présent aujourd'hui afin d'appuyer sans réserve la

position de la FANE et de la Société Saint-Pierre quant à l'option d'une circonscription pour la région acadienne de Chéticamp et les environs telle que proposé sous l'option 4 de votre rapport. Il n'est donc pas nécessaire pour le CCCL de répéter tout ce qui a déjà été dit dans leurs présentations. En plus, nous ne pensons pas céder les connaissances de monsieur Ernest Boudreau, ni pouvoir présenter un argumentaire aussi bien réfléchi que maître Jean Aucoin. On veut tout simplement dire à leurs présentations, bravo, et nous les appuyons à cent pour cent.

Par contre, comme nous sommes un comité aviseur de la municipalité, un petit mot sur comment nous percevons l'effet de l'option 4 sur l'ensemble de notre municipalité, pour ce faire, j'invite madame Jillian Baker, qui est un membre du CCCL. Elle représente le secteur environnement.

MS. JILLIAN BAKER: Thank you, Paul and members of the commission, for being here today. As Paul mentioned, I'm a member of the Community Committee of Chéticamp-Le Moine. I also wanted to mention that I'm an anglophone who has been living in Chéticamp for the last eight years.

The history of this community informs us that from time to time there has been some divisiveness over French and English issues. This debate should not be one of those times, however. The creation of a separate riding for this area, as proposed in your report, is a win-win for the whole of Inverness County and can only serve to make our municipality stronger.

We understand that much of the intent of Option 4 is to provide effective representation for Acadians and Francophones, but it also serves to address another issue. This riding is simply too large geographically. Splitting the riding, although not into two equal parts geographically, will provide citizens with easier access to their MLAs. This may sound insignificant, but it means a great deal to those of us living on the outskirts of the riding, who might have, for example, a 45-minute drive to their MLA, as opposed to a two-hour drive.

For the county, Option 4 gives it a strategic political advantage that it did not have before. When an issue comes up for the whole of the municipality, with Option 4, there would be two MLAs lobbying in Halifax on behalf of the municipality. Also, suppose one of the MLAs is elected on the government side or even appointed as a minister, and the other MLA elected to the Opposition. The county would have an in with both the government and the Opposition in this scenario. Of course, there would be disagreements, but there would also be numerous opportunities for these two MLAs to work in a strategic, political manner when an issue comes up that is in the best interests of the municipality as a whole.

[3:30 p.m.]

In closing, I would like to say that we have given this a lot of thought, and we cannot find a disadvantage for our municipality should the commission recommend Option 4 in your final report.

M. PAUL GALLANT: Merci Jillian. En guise de conclusion, nous ressentons un air de changement dans notre communauté, et ce, pour le meilleur. Il y a un air de changement de notre municipalité, qui cet automne a annoncé l'embauche de la première employée bilingue. The Eastern County Regional Library est en négociation avec la communauté pour établir une bibliothèque publique dans la communauté afin d'offrir des services bilingues. Le Cape Breton Partnership, dans l'établissement de ce qu'ils appellent les « innovation hubs », en planifie un pour Chéticamp. Ça serait sur le désir encore une fois d'augmenter les services en français à la municipalité.

Donc, le CCCL espère que la Commission va continuer dans cet air de changement et proposer l'option 4 au gouvernement dans son rapport final.

MR. CHAIRMAN: Thank you both.

Alfred Poirier, please.

M. ALFRED POIRIER: Monsieur le Président de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, Mesdames et Messieurs de la Commission, bonjour. Premièrement, comme vous voyez, je suis enrhumé mais je suis sûr que je vais me faire comprendre. Je suis Alfred Poirier, conseiller municipal pour le comté d'Inverness et aussi pour le district de Chéticamp, Pleasant Bay, puis Meat Cove.

Je désire à mon tour vous remercier d'être revenus dans notre région pour discuter du rapport préliminaire de novembre 2018. Vous avez eu du sens dans le rapport. Nous sommes très contents de la considération et l'attention particulières que vous avez accordées à notre région.

Dans mon mandat comme conseiller, j'ai eu la chance de rencontrer les gens de ma communauté, communauté française et anglaise, et j'étais demandé souvent de les aider avec toutes sortes de situations. Souvent les demandes sont des dossiers provinciaux et non municipaux. Il est évident que la langue est parfois un problème et l'accessibilité et la disponibilité du membre élu sont plus difficiles en raison de la grandeur de la présente circonscription. Nous avons une population âgée qui cherche à se faire servir dans leur première langue, et ceci devrait être le choix du résident, et donc des personnes âgées.

J'ai eu l'opportunité d'écouter plusieurs des présentations des gens ici cet après-midi et je suis très fier de la bonne participation de la communauté de vouloir s'impliquer et se garder informés sur un dossier que nous considérons très important.

J'appuie la proposition d'une circonscription électorale exceptionnelle pour Chéticamp et les environs. L'option 4 proposée, l'ajout de la circonscription électorale exceptionnelle dont les frontières seraient de Meat Cove, et au territoire nord, à Magre, est la seule qui est acceptable selon nous et selon les conseillers municipaux, pour servir notre région bilingue - français et anglais. C'est la seule option qui va réellement nous donner la possibilité de mieux servir les besoins de notre population et même de faire élire un Acadien ou une Acadienne parlant le français à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.

Avant de conclure, j'aimerais vous lire une lettre des gens de la communauté de Meat Cove. Comme vous savez, ils allaient être présents aujourd'hui, mais avec à peu près 15 à 20 pieds sur le North Mountain, ils ont été empêchés de le faire signer, mais je vais vous lire la lettre qui m'était donnée par les gens.

"Nova Scotia Electoral Boundaries Commission, to the members of the commission:

"We the undersigned" - which we couldn't get signed because of the weather - "residents of the community of Meat Cove, Inverness County (population 66) would like to confirm our support of Option 4 for 56 electoral districts as recommended in your Interim Report, *Striking a balance between effective representation and voter parity*, dated November 2018.

"Option 4 which would allow a riding from Meat Cove to East Margaree is the option that would best work for our community. This option would be well aligned with the boundaries presently set at the Municipal level and would allow us better access to our elected provincial representative. When Meat Cove was moved to Victoria - The Lakes, the community of Meat Cove was not very happy with that decision and had not been well informed by the commission of the time." That's why I congratulate each and every one of you for being here for a second time to hear our concerns. "We learned of this through the Media and we spoke out on this at the time via (CBC) Radio and Inverness Oran at how very upset the community was at the time.

"Presently if we can be aligned with Chéticamp and back into Inverness County Riding this is what the Community would like, for we should never have been moved into the Victoria Riding from the onset.

"Our isolation is also an important factor in our support for Option 4. Along with our neighbours in the Acadian region of Chéticamp, we are striving to survive and move forward with economic initiatives and opportunities. A provincial representative in a smaller riding could assist us in moving forward in health care, education, road infrastructure, technology but to name a few.

“We want to be included with Chéticamp in this new riding proposal as we move forward. We hope this will be considered as the best possible option for Chéticamp and we support all efforts to see this Acadian community recognized with an additional exceptional electoral district.

“It is our hope that this will go forward, and the community of Meat Cove will find itself back in its rightful place.

“Thank you.”

This is from the people of Meat Cove, and I think there's about 28 or 29 residents, voters, and all their phone numbers are here. They're all ready to sign.

I would like to finish in French now.

Merci encore une fois de m'avoir laissé vous adresser la parole. Merci à vous, membres de la Commission, pour votre excellent travail que vous avez entamé pendant la dernière année. Souhaitant que ce travail nous amènera une communauté plus forte, inclusive et respectée dans son travail de développement et ceci pour des générations à venir, merci pour votre attention.

MR. CHAIRMAN: Thank you, Councillor.

Now Carlotta Weymouth wants to have a word.

MS. CARLOTTA WEYMOUTH: Actually, it's just a quick question. I'm nosy. I would like to know how many people here in this room don't want Option 4. You're saying that we have a majority of people, everybody who's represented, probably didn't have the voice to speak, all want Option 4.

MR. CHAIRMAN: Sounds unanimous. (Applause)

Do we have anybody else who would like to be on the record? I think we have heard pretty clear that Option 3, for various practical reasons, perhaps administrative reasons, is not going to work. Options 1 and 2, from your point of view, are out. So, you're left with Option 4.

Again, does anyone else want to speak this afternoon?

We have wanted to come back. As was mentioned before, I think, the previous commissions did not come to Chéticamp, but this time around we came, and we saw the beautiful weather. Today, we see it in a little bit of a contrast. The fact that so many of you came out this afternoon I think is indicative of your position. Again, I want to thank you. I also want to thank our translator who has followed us around everywhere.

On Monday, we will actually be in HRM through to Friday in Cornwallis. On Saturday, we're going to be Wolfville. Then we have had some requests for other areas, which we worked on last night.

I also want to thank our technical staff. We had a few little issues at the beginning. Thank you for that. Also, to Julia Kinsman, who is in our office in Halifax.

April 1st is our timeline. With the interim report, we did not have any wiggle room - it was November 30th or before. It was actually on the 28th we were able to deliver. In terms of April 1st, we actually can, if need be, go a little bit beyond that.

As I think you know, we have to recommend one option, one of the four or something else that the commission may decide. Then the government either accepts - when I say the government, the House either accepts or rejects whatever the recommendation is.

In terms of our timeline, we will be meeting as a commission this week. Apart from the public consultations, we will be meeting for two days to go over what we have heard, the reaction since November 28th when we presented. Also, we will be meeting again at the end of January, when the public consultations have concluded.

As I said, we're likely to have two further ones. I think you have seen the list that has been in the newspaper. There's a certain amount of controversy with respect to East Hants, which you may have seen in the newspaper today. We are trying to set up a public consultation there and then another one with respect to Lunenburg West and Liverpool, so we are trying to get down to Bridgewater for that one.

The fact that you have all nine members of the commission, I think, tells you the seriousness that we have as a commission as to our work in this area. Unless anyone else wants to speak I do recognize many faces from the last time when we were in the Legion. I guess they must have anticipated there was going to be a bigger audience because this is where we are this afternoon.

Some of us are heading back to Sydney, and hopefully the roads will not be too bad. Some are staying here and then heading back to their respective residences tomorrow.

Again, thank you. We will have to make some serious decisions, as you know. Thank you for all the support you have given us. (Applause)

[The commission adjourned at 6:49 p.m.]